

## Résumé

**L**es controverses sur les réformes des retraites en général, et sur le relèvement de l'âge de la retraite en particulier, ont souvent fait les gros titres depuis la dernière édition des *Pensions dans les pays de l'OCDE* publiée en juin 2009. Choisir pour thème de l'édition 2011 les pensions, les départs en retraite et l'espérance de vie, ainsi que les liens qui les unissent est donc tout à fait approprié.

« Âge de la retraite et espérance de vie, 1950-2050 » est le premier des cinq chapitres thématiques de la Partie I. Il montre que la moitié environ des pays de l'OCDE ont déjà commencé à reporter l'âge de la retraite ou envisagent de le faire dans un proche avenir. Ainsi, l'âge de la retraite va augmenter dans 18 pays pour les femmes et 14 pays pour les hommes. D'ici 2050, l'âge moyen d'ouverture des droits dans les pays de l'OCDE atteindra presque 65 ans pour les deux sexes, soit une hausse de près de 2.5 ans pour les hommes et 4 ans pour les femmes par rapport à 2010.

L'espérance de vie a progressé de façon quasiment continue au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le temps passé à la retraite s'est ainsi accru. De 1960 à 1993, l'espérance de vie à l'âge de la retraite est passé de 13.4 à 16.5 ans en moyenne. Pour les femmes, la durée de la retraite attendue a augmenté de 4.8 ans depuis 1960 pour atteindre 21.6 ans en 1993. Cette évolution reflète en partie l'allongement général de la vie. Néanmoins, un tiers de cette progression est imputable à l'abaissement de l'âge de la retraite : entre 1950 et 2010, 10 pays de l'OCDE ont réduit à un moment ou à un autre l'âge d'ouverture des droits à pension pour les hommes et 13 l'ont fait pour les femmes.

La plupart des prévisions indiquent une poursuite de l'allongement de l'espérance de vie à l'avenir. Si l'on se fonde sur les projections des Nations Unies, l'espérance de vie à l'âge normal de la retraite continuera de progresser pour atteindre 20.3 ans pour les hommes et 24.5 ans pour les femmes en 2050, en dépit des reports de l'âge de la retraite prévus. De fait, cinq pays seulement ont suffisamment accru l'âge de la retraite pour stabiliser la durée de la retraite lors des quatre prochaines décennies pour les hommes et les femmes, et quatre autres pays vont faire de même uniquement pour les femmes.

Cette analyse concerne exclusivement l'âge normal de la retraite. Néanmoins, la plupart des actifs des pays de l'OCDE partent en retraite avant l'âge normal. C'est ce que montre le chapitre 2 intitulé « Tendances en matière de retraite et d'activité pour les seniors ». L'âge effectif moyen de sortie du marché du travail a baissé au cours des années 70 et 80. Toutefois, la tendance à long terme à la retraite anticipée a pris fin au milieu des années 90 pour les hommes et un peu plus tard pour les femmes. Il n'en reste pas moins que sur la période 2002-07, l'âge moyen de cessation d'activité dans les pays de l'OCDE était de quatre à cinq ans inférieur à celui enregistré à la fin des années 60, soit environ 63.5 ans pour les hommes et 62.3 ans pour les femmes. Ne serait-ce que pour rester en phase avec l'augmentation de l'espérance de vie prévue jusqu'en 2050, l'âge effectif de la retraite devra

être porté à 66.5 ans environ pour les hommes et à près de 66 ans pour les femmes. Cela donne une idée de l'ampleur du défi à relever pour les pouvoirs publics.

Les deux chapitres thématiques suivants traitent des mesures que les pouvoirs publics peuvent adopter afin d'allonger la durée de la vie active. Le premier examine la question sous l'angle de l'offre et fournit des informations sur les incitations induites par le système de retraite à travailler ou à partir en retraite. Le deuxième s'intéresse au versant de la demande et analyse les moyens d'offrir des emplois aux seniors.

Il existe des preuves convaincantes que les incitations financières influent sur le comportement de départ en retraite. « Les incitations au départ induites par le système de retraite », étudiées au chapitre 3, sont donc importantes pour des raisons d'efficacité économique, mais aussi d'équité. Les salariés qui travaillent plus longtemps et qui cotisent davantage devraient percevoir des pensions plus élevées. De même, ceux qui sont contraints de quitter précocement le marché du travail, pour des raisons qui ne leur sont pas nécessairement imputables, doivent bénéficier d'un niveau de vie convenable.

Renforcer les incitations à travailler est donc un axe central de la plupart des réformes des retraites : la moitié environ des pays de l'OCDE ont agi en ce sens. Les mesures prises incluent le durcissement des conditions ouvrant droit à une retraite anticipée, la majoration de la décote pour les préretraités et l'augmentation des prestations en cas de départ après l'âge normal de la retraite. Le chapitre 3 montre que ces réformes sont efficaces et que rares sont les pays de l'OCDE qui continuent d'encourager fortement la retraite anticipée. Toutefois, la plupart des pays peuvent faire plus pour améliorer les incitations financières induites par leur système de retraite. Ce chapitre formule neuf conclusions afin de récompenser les salariés qui choisissent de travailler plus longtemps.

Si des obstacles à l'allongement de la vie active existent du côté de la demande, les réformes des retraites visant à améliorer les incitations à travailler risquent d'être moins efficaces. Le chapitre 4 examine l'éventail des mesures prises pour « aider les seniors à trouver et à conserver un emploi ». Les employeurs peuvent nourrir des préjugés sur l'âge, notamment en ce qui concerne la capacité des seniors à s'adapter au changement. L'adoption de lois contre la discrimination liée à l'âge et les campagnes publiques d'information sont souvent (mais pas toujours) efficaces. Le coût élevé de l'emploi des seniors reste problématique dans certains pays. Enfin, les employeurs utilisent parfois la retraite anticipée comme un moyen pratique d'ajuster la taille de leurs effectifs.

Les possibilités d'emploi des seniors peuvent aussi être limitées. Leurs compétences peuvent se déprécier et la formation reste ciblée sur les salariés plus jeunes. Il est souvent nécessaire de renforcer les mesures d'aide à la recherche d'emploi.

Dans le débat sur le recul de l'âge de la retraite revient souvent l'idée selon laquelle le maintien des seniors en activité priverait les jeunes d'un emploi. Aucun élément probant ne vient corroborer cette idée. Au contraire, le taux d'emploi des jeunes âgés de 20 à 25 ans est fortement et positivement corrélé avec celui des salariés qui approchent de la soixantaine. Un sondage d'opinions révèle que les pays où ce préjugé est le plus répandu sont ceux dans lesquels le taux d'emploi des seniors comme des jeunes est relativement faible.

Le chapitre 5 revient sur la question des pensions et de l'espérance de vie. Dans la moitié environ des pays de l'OCDE, le régime de retraite obligatoire prévoit une indexation automatique des pensions versées sur l'allongement de l'espérance de vie, ce qui constitue une transformation radicale des politiques des retraites.

Premièrement, de nombreux pays ont mis en place des régimes obligatoires à cotisations définies en remplacement ou en complément du régime de retraite public. Deuxièmement, certains ont transformé leur régime public de retraite par répartition en dispositif de « comptes notionnels ». Troisièmement, deux pays établissent un lien entre le montant des prestations ou les conditions d'ouverture des droits à pension et l'espérance de vie. Outre ces changements, on constate un net basculement des dispositifs à prestations définies vers ceux à cotisations définies dans les régimes privés facultatifs.

Ces transformations ont d'importantes conséquences sur les modalités de répartition du coût des retraites à mesure que l'espérance de vie augmente. Ce coût sera de plus en plus supporté par les retraités par le biais d'une diminution de leurs prestations. Le chapitre 5 illustre l'incertitude inhérente aux projections de l'espérance de vie et évalue les politiques visant à « indexer les prestations de retraite sur l'espérance de vie ». Il explique en quoi une amélioration de l'espérance de vie plus lente ou plus rapide que la prévision moyenne se répercutera sur les droits à retraite.

Les cinq chapitres thématiques de la Partie I exposent et évaluent tout l'éventail des mesures prises par les pays de l'OCDE pour faire face aux pressions croissantes exercées par le vieillissement de la population sur les budgets publics. Le relèvement de l'âge de la retraite – le paramètre le plus visible et le plus aisément compris du système de retraite – accapare l'attention. Néanmoins, il ne rend que partiellement compte de la question des pensions, des départs en retraite et de l'espérance de vie.

La Partie II de cette étude contient une version actualisée des « indicateurs des politiques des retraites » traités dans les trois dernières éditions des *Pensions dans les pays de l'OCDE* et présente 18 indicateurs supplémentaires par rapport à l'édition précédente. Par ailleurs, l'analyse est, lorsque ceci est possible, étendue aux pays du G20 qui ne sont pas membres de l'OCDE : Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Inde et Indonésie.

Elle s'ouvre sur un examen de la conception des systèmes de retraite, établissant une taxinomie qui décrit la grande diversité des régimes existants (Partie II.1). Elle présente les principaux paramètres et règles des systèmes de retraite afin de faciliter les comparaisons internationales.

Ces paramètres et règles sont alors utilisés pour modéliser les droits à retraite des hommes et des femmes en fonction du salaire (Partie II.2). La plupart des indicateurs s'intéressent aux régimes obligatoires, mais ils analysent aussi les dispositifs de retraite privés facultatifs dans les pays où de tels mécanismes sont solidement implantés. Une attention particulière est consacrée au régime fiscal applicable aux pensions et aux retraités et à ses conséquences sur le niveau de vie d'un retraité par rapport à celui d'un actif.

L'analyse des droits à retraite est prospective en ce sens qu'elle tient compte de la valeur des prestations pour les salariés qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail. Les indicateurs de la Partie II.3 portent sur la situation financière des personnes ayant actuellement l'âge de la retraite et examinent les revenus moyens, les sources de revenus et le risque de pauvreté.

Après avoir analysé la situation des retraités, la Partie II.4 se penche sur le financement des systèmes de retraite dans leur ensemble. Elle fournit des données sur les dépenses publiques et privées consacrées aux retraites, les taux de cotisation au titre des retraites obligatoires et le total des recettes tirées des cotisations pour les régimes publics.

La Partie II.5 décrit le contexte général dans lequel s'inscrivent les systèmes de retraite. Ces indicateurs comprennent des critères démographiques – comme l'espérance de vie et la fertilité – et le salaire moyen. Enfin, la Partie II.6 fournit des informations spécifiques aux pensions privées et aux fonds de réserve publics pour les retraites.



Extrait de :

## Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2011-en](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Résumé », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2011-4-fr](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-4-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).